

OUI à la double nationalité, OUI à l'amendement constitutionnelle et NON à une réforme constitutionnelle!

[Projet Prioritaire Haitien](#) de concert avec d'autres organisations locales se sont réunis avec la diaspora sudfloridienne le samedi 26 janvier 2008 au local de la bibliothèque du comté de Broward situé au 6399 Oakland Park Blvd dans la ville de Lauderhill pour un débat ouvert sur les questions de la double nationalité, la réforme constitutionnelle et les priorités d'un projet de développement durable pour Haïti.

Etaients présents, M. Jacob François, fondateur de Projet Prioritaire Haïtien (PPH), et une journaliste de radio Ibo, Mlle Marie Nick Marcelin venue d'Haïti pour couvrir le colloque sur invitation de PPH, [P2000I](#) et [le Porte-Parole](#).

Bell Angelot professeur de droit constitutionnel à la faculté de droit du Cap-Haitien n'a pu être présent comme prévu à cause des obligations pressantes, mais cet colloque n'est que le premier d'une série d'autres que comptent organiser les trois organisations.



La diaspora haïtienne du comté de Broward présente à ce colloque s'était montrée très éloquente sur le sujet de la double nationalité. Plusieurs intervenants ont fait part de leurs idées sur l'importance de la reconnaissance de la double nationalité pour la diaspora et de ses bénéfices dans le développement de l'économie haïtienne.

Voici quelques uns des propos retenus:

- La double nationalite donnerait aux haitiens de l'étranger la force morale de vivre leur exil involontaire en dehors de leur patrie tant aimée. Ils veulent être traités comme des haïtiens à part entier. Il est important pour ces citoyens de faire comprendre à leurs compatriotes qu'ils n'ont jamais voulu en aucun cas renoncer volontairement à leur citoyenneté. Il ont pour des raisons purement économiques adoptés la nationalité de leur pays d'accueil pour être mieux en mesure d'aider leur famille laissée en Haïti. Bref, aussi

paradoxale que cela semble être, ils ont adopté une autre nationalité pour devenir un meilleur citoyen de leur pays d'origine.

- Être détenteur d'une double nationalité accorderait à la diaspora haïtienne l'opportunité de réintégrer sa nation et lui donner une raison solide pour continuer la lutte pour la survie de sa patrie.
- La reconnaissance de la double nationalité leur permettrait de participer à la reconstruction d'Haïti à tous les niveaux.
- Haïti et ses gouvernants ne peuvent pas continuer à reléguer en arrière plan les revendications des haïtiens vivants en dehors du pays. La diaspora est très conciente de son apport dans l'économie nationale et exige du gouvernement la reconnaissance de ses droits.

La diaspora décide de se faire entendre d'une manière ou d'une autre et de faire passer le message suivant:

” Si, les deux chambres et le Ministère des Haïtiens vivants à l'étranger ne prennent pas en compte nos revendications cette année, nous les haïtiens vivants en dehors du pays de concert avec le peuple Haïtien s'uniront pour déclencher une mobilisation intitulée **“Pas de transferts d'argent pour nos parents et amis pendant 3 mois”**. Ce sera une mobilisation contre la vie chère et le chômage pour faire comprendre aux gouvernants que nous tenons à faire respecter nos droits en tant que citoyens haïtiens. “

Le gouvernement ne peut pas continuer à violer les droits des citoyens haïtiens vivants en dehors du pays, ceux qui donnent leur sang pour aider leur famille en Haïti et contribuer à la consolidation de l'économie du pays.

Dans ce même contexte, la diaspora demande que son droit de vote soit respecté. Le gouvernement ainsi que son Conseil Electoral Provisoire (CEP) doivent, par le biais des consulats et des ambassades, mettre des bureaux de vote à la disposition des haïtiens de l'extérieur lors des élections. Les bureaux de poste constituent également un outil important pour le système de **“vote en absence”**.

La reconnaissance de la double nationalité bénéficierait d'avantage à l'économie nationale puisqu'elle permettrait aux citoyens haïtiens de la diaspora de mieux participer au développement de leur pays. Rien qu'en imposant une facture annuelle d'impôts de \$100 à chaque haïtien, le gouvernement ajouterait un revenu annuel supplémentaire de \$150 millions de dollars à sa caisse. Une somme assez importante qui profiterait grandement au budget national haïtien.

De plus, avec la reconnaissance de la double nationalité, les haïtiens vivants en dehors du pays devraient renouveler leur carte chaque année, et en les exigeant de payer des frais allant jusqu'à \$200 par an cela donnerait lieu à un revenu annuel supplémentaire allant jusqu'à \$300 millions de dollars. Ces projets seraient non seulement rentables au gouvernement mais engendreraient également la création de nouveaux emplois,

La reconnaissance de la double nationalité permettrait l'intégration des haïtiens vivants à l'étranger et spécialement nos frères vivants en République Dominicaine. Ces haïtiens constituent une force vive, indispensable à la reconstruction d'Haïti.

En ce qui concerne la relance de l'économie en Haïti, Jacob François, fondateur de Projet Prioritaire Haïtien suggère qu'un investissement massif soit fait sur une période de cinq ans pour sprinter le pays sur la voie de la modernisation. Un montant d'au moins \$13 milliards de dollars pour relier toutes les communes d'Haïti grâce à la mise sur place d'un système de réseau routier, \$4 milliards pour le système énergétique qui a besoin d'une production journalière de 1700 Megawatts et \$3 milliards pour la communication.

Ceci dit, au moins \$20 milliards de dollars d'investissement massive sur une période de 5 ans que la diaspora à elle seule pourrait contribuer pour le développement du pays. D'après nos calculs, la contribution de \$2666 l'an de chaque haïtien de la diaspora qui est au nombre de 1.500.000 suffirait pour garantir la faisabilité de ces projets ($20,000,000,000/1,500,000 = 13,333/5 = 2,666$ par an). Malgré l'énormité de ces chiffres, la réalisation de ces projets ne serait pas si difficile à atteindre si le gouvernement utilise des experts capables de les présenter à la diaspora.

Les haïtiens vivants en dehors du pays sont prêts à assumer leur responsabilité dans la mesure où, le gouvernement haïtien satisfait leurs demandes. Ces chiffres sont clairs et réalistes et il faut remarquer qu'on n'a même pas parlé des contributions de la communauté internationale, des revenus du pays... etc.

Il s'agit là d'un plan haïtien financé par les haïtiens.

La réforme constitutionnelle ne s'avère pas nécessaire pour assurer la reconnaissance de la double nationalité, et corriger en majorité les déboires créés par la constitution de 1987. Il nous suffit d'amender les articles suivants 11, 12.1, 13, 14, 15, 18, 55.3, 91, 96, 134.3, 135, 157, 192, 193, 282, 282.1, 283, 284, 284.1, 284.3, 285, 285.1, 286, 287, 289, 289.3, 290, 291, de la Constitution haïtienne pour arriver au but escompté.

Voilà ce que la diaspora haïtienne peut et veut offrir au pays et aux gouvernants. Néanmoins, qu'ils fassent leur travail et facilitent la réintégration de cette diaspora reléguée depuis trop longtemps au second plan dans la vie économique, politique et sociale d'Haïti.

Les haïtiens vivants à l'étranger disent OUI à la double nationalité, OUI à l'amendement constitutionnel, mais NON à une réforme constitutionnelle.

PPH